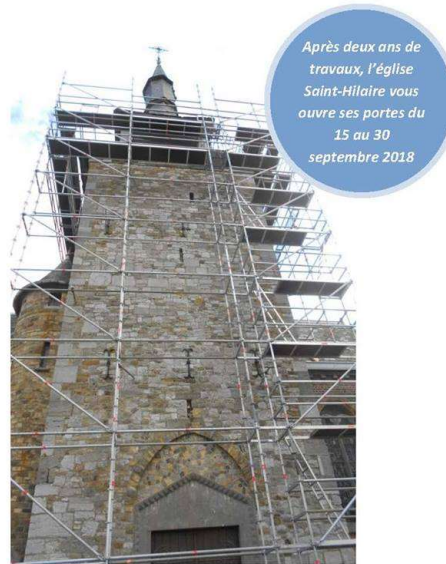




Centre de Recherche
en Action publique,
Intégration et
Gouvernance

Jean-François Husson



*Après deux ans de
travaux, l'église
Saint-Hilaire vous
ouvre ses portes du
15 au 30
septembre 2018*

Financement des cultes – avenir des
fabriques : où en est-on ?

Les thèmes abordés

Le financement des communautés convictionnelles

- Où en est-on ?
- Quid des inégalités / différences de traitement ?
- Quels développements attendre ?

Quels développements en Wallonie ?

- Le « Rapport Jeholet »
- Le groupe de travail du Parlement de Wallonie
- Projet ou proposition de décret ?

Remarques conclusives

- Vivre ensemble dans une société pluraliste ?

**PARTICIPATION POUR
L'ENTRETIEN DE
L'ÉGLISE ET LES FLEURS
MERCI**

Le financement
des communautés
convictionnelles

Quel périmètre ?

- 1. Ensemble des dépenses budgétaires et fiscales allant aux communautés convictionnelles, indépendamment de la fonction financée
- 2. Ensemble des dépenses budgétaires et fiscales liées à l'exercice ou à la pratique d'un culte ou d'une morale philosophique
- 3. Idem plus coût des cours de religion pris en charge par les pouvoirs publics

Mais quid des pensions, dépenses fiscales et dépenses au titre du patrimoine ?



Quel contexte ?

	Dépenses budgétaires substantielles	Dépenses budgétaires limitées
Dépenses fiscales substantielles	Italie*	France**, Angleterre**
Dépenses fiscales limitées	Belgique	0/0 en Albanie, premier Etat athée du Monde (1967-1990)
Perception d'un impôt d'Eglise par les pouvoirs publics		Allemagne**

* Importance des choix individuels, sans prise en compte du niveau de revenu

** Importance des choix individuels, avec prise en compte du niveau de revenu

} Vs universalité : toutes les recettes couvrent toutes les dépenses

NB : absence de lien avec

- le régime de relations Eglises-Etat
- le niveau d'implication de l'Etat dans la régulation de la religion (Fox, 2008)

Quels interventions ?

	Décideur	Payeur
Traitements et pensions ministres et délégués	Fédéral	Fédéral
Subsides CCL, EMB, UBB	Fédéral+	Fédéral+
Déficit établissements laïques	Fédéral	Provinces (et RBC)
Déficit établissements culturels	Régions et CG	Provinces (et RBC) et communes
Assistance religieuse et morale spécialisée	Fédéral, Communautés	Fédéral, Communautés
Emissions radio-TV	Communautés	Communautés
Précompte immobilier bâtiments	Régions	Régions
Travaux bâtiments (+ Patrimoine)	Régions	Régions et pouvoirs locaux

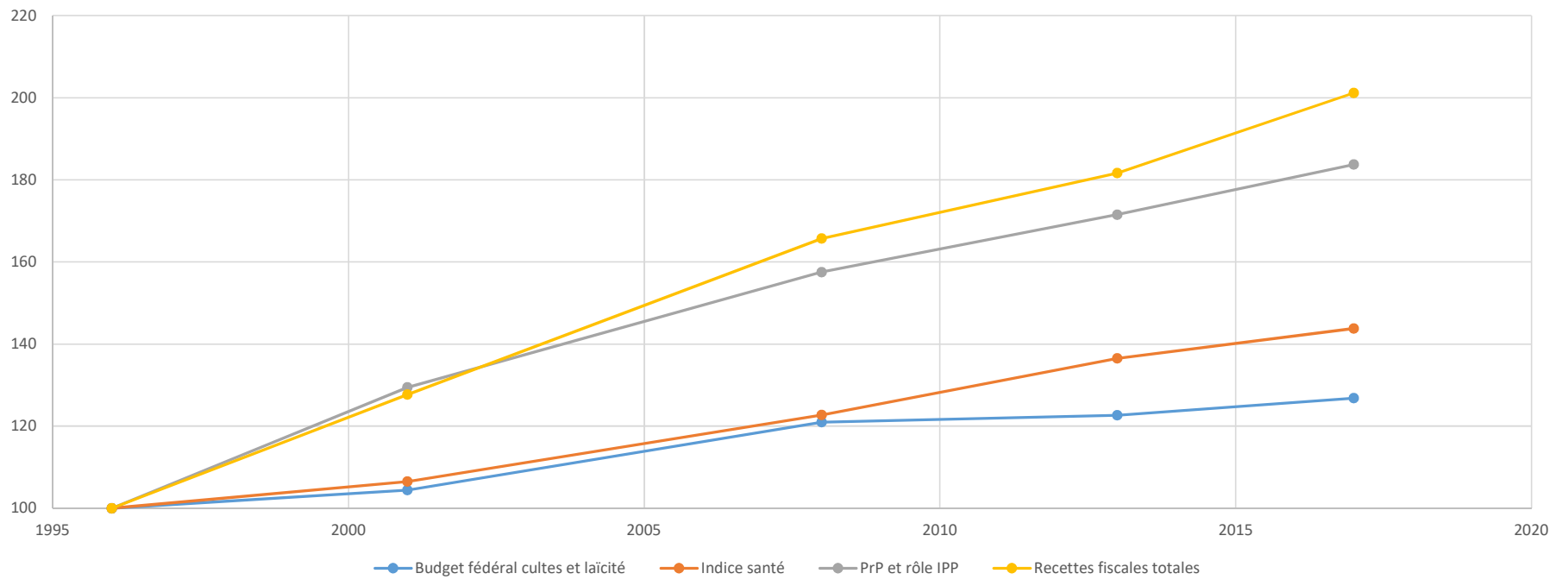
Quels montants ?

	C1996	C2001	C2008-10	C2017-18
Traitements	84,6	81,1	102,7	108,3
Subsides CCL, EMB, UBB	3,0	10,4	3,3	2,3
RBC	0,2 <small>(2008)</small>	0,6	2,4	4,4
Provinces wallonnes	1,0 <small>(SO)</small>	1,8	4,8 <small>(SO 2007)</small>	6,6
Provinces flamandes	2,7 <small>(SO)</small>	5,0	4,3 <small>(SO 2005)</small>	} 43,4 Ex + 37,4 Inv. <small>(2015C avec TS et patr.)</small>
Communes flamandes	} 99,8	63,5	} +/- 100	
Communes wallonnes		37,9		
Communes RBC		4,8		
Régions – TS	4,4 <small>(VL)</small>	6,6	7,9	39,9 <small>(SO17) + 7,9 SE14C)</small>
Assist. relig./morale spéc.		6,8	7,5	
Emissions radio-TV		1,5	1,7	
Total <small>(=/= addition)</small>		221,1	240,1	

Quelle évolution ?

(Budget fédéral – SPF Justice)

Evolution comparée du budget fédéral



Quelle répartition ?

(Budget fédéral – SPF Justice)

	1996	2001	2008	2013	2017
Culte catholique	92,7%	84,1%	76,6%		71,8%
Culte protestant- évangélique	2,2%	2,7%	4,2%		4,1%
Culte israélite	0,6%	0,6%	0,8%		0,9%
Culte anglican	0,2%	0,3%	0,4%		0,5%
Culte orthodoxe	0,9%	0,9%	1,2%		1,4%
Culte islamique	0,0%	0,7%	4,2%	3,2%	4,0%
Laïcité organisée	3,4%	10,7%	12,5%	13,5%	17,2%
Bouddhisme	-	-	0,1%	0,2%	0,2%

Quels constats ?

Sur l'enveloppe

- En 1996 : 4,0 pour mille des recettes PrP + rôle IPP
- En 2017 : < 2,8 pour mille
 - Si on avait mis sur pied un impôt dédié à l'italienne en 1996, cliché à 4 pour mille, les cultes et la laïcité auraient reçu en 2017 49,9 millions d'euros de plus !

Sur la répartition

- Baisse des dépenses fédérales pour le culte catholique – stabilité ailleurs
- Augmentation minime pour les cultes minoritaires hors islam
- Croissance du culte islamique (fédéral, RBC, Provinces)
- Augmentation substantielle des dépenses de la laïcité organisée (fédéral, RBC, Provinces)

Quels débats ?

- Quid des cas particuliers ?
 - Le culte catholique
 - Le culte islamique
 - La laïcité organisée
- Adapter le système ou le révolutionner ?
- Si adaptations, lesquelles ?
- Si révolution, quelle voie suivre ?
- A ce stade, favoriser la reconnaissance ou pas ?
 - Favorise-t-elle transparence et ordre public ?
- Regroupements ou pas ? Sur quelle base ?
- Quid des lieux de culte ?



Un impôt philosophiquement dédicacé ?

- Que remplacerait-il ?
- Coût potentiellement important !
- Affectation plus large possible !
- Contraire au principe budgétaire d'universalité !
- Concurrence entre communautés convictionnelles !
- Quid vie privée ?
- Lien avec revenu ou poids égal de chacun (quel « chacun » ?) ?
- Via déclaration fiscale ou référendum ?

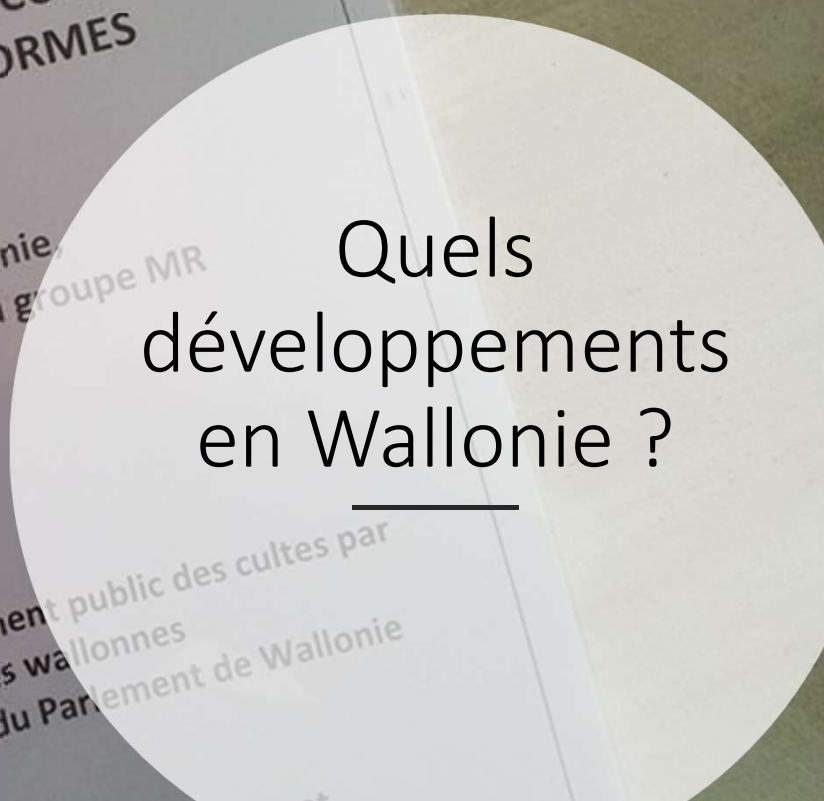


<http://pscharleville.over-blog.com/article-15535470.html>

LA LÉGISLATION WALLONNE SUR LES CULTES :
ÉTAT DES LIEUX ET PISTES DE RÉFORMES

Rapport au Parlement de Wallonie,
de Monsieur le Député et Président du groupe MR
Pierre-Yves JEHOLET

Rapport introductif sur la tutelle et le financement public des cultes par
les autorités locales et régionales wallonnes
Article 71 du Règlement du Parlement de Wallonie



Quels
développements
en Wallonie ?

Etat de la question (1)

- Cultes reconnus -> Communautés reconnues -> Etablissement public
 - Ex. : fabriques d'église pour le culte catholique
 - Pour assurer les conditions dignes d'exercice du culte
 - Donc pas de rôle caritatif, social, culturel (-> ASBL ou associations de fait)
- Idem pour établissements provinciaux d'assistance morale
 - Laïcité organisée
- Statut « privilégié » : dépenses obligatoires par les pouvoirs locaux
 - Couverture du déficit, gros travaux, logement desservant
 - Contreparties :
 - tutelle c.-à-d. contrôle a priori ou a posteriori par les PL, marchés publics, etc.
- Mode de désignation différents selon les communautés convictionnelles

Etat de la question (2)

- Coût pour les pouvoirs locaux (à relativiser)
- Désaffectation / réaffectation des bâtiments du culte catholique
- Développements du
 - Culte islamique
 - Volet évangélique du culte protestant-évangélique
 - D'où :
 - Modalités de reconnaissance ?
 - Quelle visibilité ?
 - Quel « contrôle » ?
 - Quels lieux de culte / conditions pour l'exercice digne du culte ?

Le rapport « Jeholet »

- Initiatives décrétales en Flandre et en Communauté germanophone
- Décret wallon (global) annoncé depuis 2004 mais non concrétisé
- Combiner diverses problématiques dans un même dispositif
- Démarche consultative et analytique (entretiens + experts)
- Document parlementaire
- Le consulter :
 - Via le parlement : Doc. Parl. 495 (2015-2016) — N° 1
 - Sur ma page FB « scientifique » :
https://www.facebook.com/permalink.php?story_fbid=158845714529684&id=106473106433612

Le rapport « Jeholet » - dans quelle optique ?

- Extrait d'une présentation du député P.Y. Jeholet

PISTES DE REFORMES



Plusieurs « philosophies » de réforme possibles:

- Abandon complet des interventions des pouvoirs publics;
- Remplacement des interventions budgétaires par un dispositif fiscal;
- Modification radicale du système avec abolition des instruments actuels et mise en place d'une enveloppe globale pour chaque culte, ou d'un système tel que celui que le GD de Luxembourg tente de mettre en place, ou...
- Réforme dans le respect des principes existants, ce qui n'empêche pas de travailler à l'établissement d'un ensemble législatif novateur.

Contenu du rapport - 1

IV. Pistes de réforme envisageables.....	53
1. Principes généraux	53
2. Contraintes	53
3. Grandes orientations.....	54
3.1. Abandon complet des interventions en matière de cultes	54
3.2. Remplacement des interventions budgétaires par un dispositif fiscal	55
3.3. Modification radicale du système avec abolition des instruments actuels	56
3.4. Corrections et adaptations à apporter au cadre général actuel	57



Contenu du rapport - 2

4.	Eléments à considérer pour une réforme dans le cadre actuel.....	58
4.1.	Les niveaux de décision, de tutelle et de financement	59
4.2.	La structure d'un futur décret wallon.....	62
	4.3. La rationalisation des lieux de culte.....	62
4.4.	Le regroupement des établissements culturels.....	64
4.5.	Les interventions publiques	65
4.6.	La reconnaissance et le financement des organes représentatifs	67
	4.7. La reconnaissance des communautés culturelles locales.....	70
4.8.	Les critères de reconnaissance	72
4.9.	Les organes de gestion.....	75
4.10.	Etablissement public ou ASBL	78
4.11.	Les procédures de tutelle	79
4.12.	Les budgets et les comptes	79

Contenu du rapport - 3

4.12.	Les budgets et les comptes	79
4.13.	Les mesures fiscales régionales.....	83
4.13.1.	L'exonération de précompte immobilier	84
4.13.2.	Droits d'enregistrement.....	85
4.13.3.	Droits de donation et droits de succession	86
4.13.4.	Déductibilité des dons	86
4.14.	Les interventions facultatives	86
4.14.1.	Le cas particulier des Maisons de la Laïcité	86
4.14.2.	Autres interventions en faveur des communautés convictionnelles	89
4.15.	Les interventions en faveur des bâtiments	90
4.16.	Le dialogue interconvictionnel.....	93
4.17.	Les aides à l'emploi	93

Contenu du rapport - 4

	4.18. L'indemnité de logement	94
	4.19. Promouvoir une plus grande transparence	95
	4.20. Améliorer le pilotage des politiques	96
	4.21. Le respect de l'ordre public.....	97
	V. Interpellations à l'Autorité fédérale.....	100





Pendant et après

- Décret du 18 mai 2017 relatif à la reconnaissance et aux obligations des établissements chargés de la gestion du temporel des cultes reconnus
- Groupe de travail parlementaire
 - 1 parlementaire MR/PS/CDH/Ecolo (+ collaborateurs)
 - Auditions des représentants des cultes sur la base de pistes issues du rapport
 - Objectif : dégager un consensus autour d'un projet de décret qui pourrait soit être voté avant la fin de la législature soit être relevé de caducité au début de la suivante
 - Quid si blocage ?

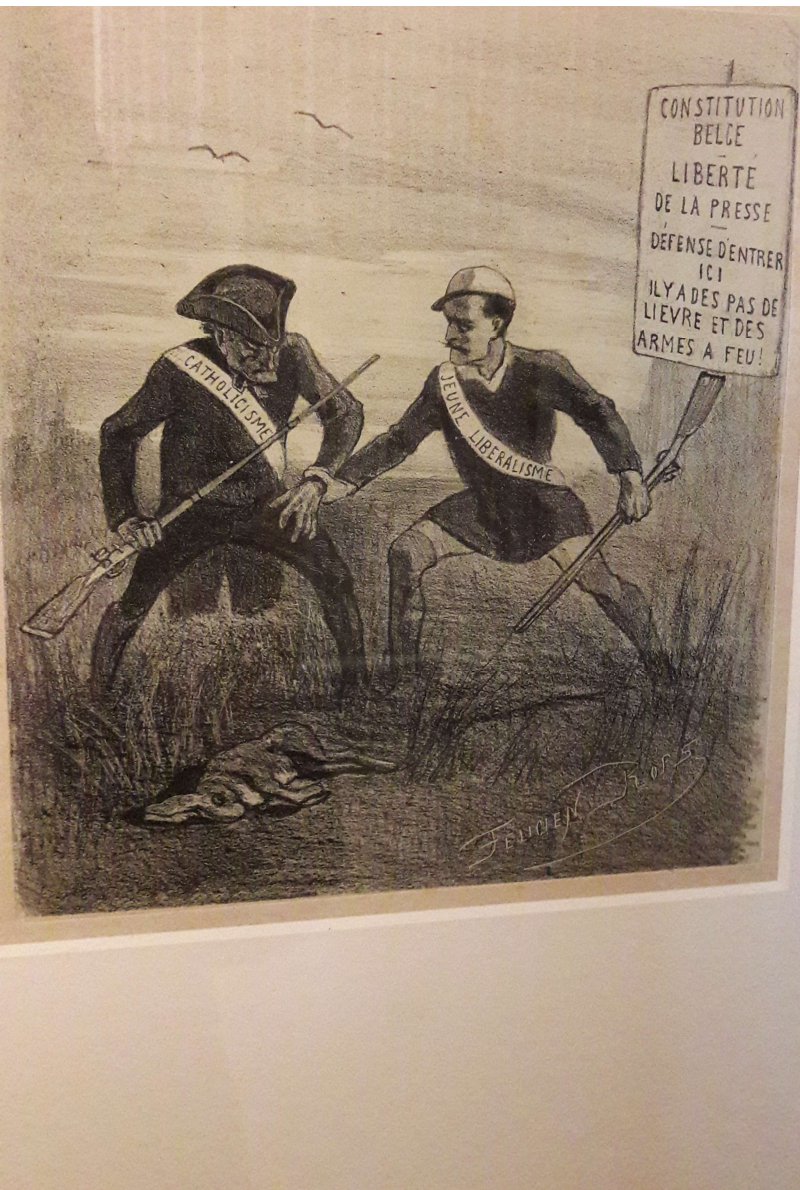
Remarques
conclusives





Points d'attention

- Financement = coût non négligeable mais sous contrôle hors Laïcité et Islam
 - Dispositif à adapter : efficience, efficacité (légitimité ?)
- Le dispositif reste orienté « piliers » et non « vivre ensemble »
 - Financement
 - Ecoles musulmanes
 - Peu ou pas de financement initiatives interconvictionnelles
- Résurgence de visions religieuses strictes >< tensions « intercommunautaires », égalité femmes-hommes, développements bio-éthiques (IVG), LGBT, liberté d'expression/blasphème, réactions identitaires, ...



Points de débat

- Financement
 - Réforme ou révolution ?
 - Attention aux fausses bonnes idées !
- « Laïcité » dans la Constitution ?
 - Plutôt « *Hormis les exceptions de conscience dont l'exercice est prévu par la loi, aucun prescrit convictionnel ne peut être invoqué pour se soustraire à une obligation légale* »*
- Dialogue avec/entre les communautés convictionnelles
 - Au niveau des établissements ? De plateformes locales ?
 - Dans le cadre du CPC ?
 - Via des plateformes au niveau des gouvernements (RW ?)
- Un nouvel « unionisme » est-il souhaitable/possible ?

* Intervention de Vincent de Coorebyter devant la Commission de révision de la constitution et de la réforme des Institutions de la Chambre | Centre de Droit Public de l'ULB

Une politique du vivre ensemble ?

- Pourrait-on conceptualiser une action publique qui permettrait une évaluation ?
- Quelle type d'évaluation ?
- Comment faire avec la dispersion des compétences ?



Pour approfondir les questions

Quelques ouvrages :

- Les communes et les fabriques d'église (Politeia)
- Les fabriques d'église en Wallonie. De Napoléon au 21^e s. (Vanden Broele)
- Le financement des cultes et de la laïcité : comparaison internationale et perspectives (Editions namuroises)
- « Autres cultes » (P. Wynants – UNamur)

www.centre-craig.org

Pages Facebook :

Observatoire des Relations
Administratives entre les Cultes, la
Laïcité organisée et l'Etat (ORACLE)
Jean-François Husson (scientifique)



The
End